



Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 
ID : 062-216201285-20221209-DCM809122022-DE

Ville de Biache Saint Vaast

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le neuf décembre, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Hervé NAGLIK, Maire.

Date de la convocation : 02 Décembre 2022 -

Présents : NAGLIK Hervé (procuration de GAUTIER Claire) - LEMOINE Jacques - BOULET Laurence - LALOUX Julien (procuration de BRONGNIART Muriel) - LARDIER Véronique (procuration de PODSIEDLIK Loïc) - LOURDELLE Arnaud - LESPAGNOL Christelle - EVERAERE Serge (arrivé à 18h23) - POULAIN Mireille - BEZAULT Françoise (procuration de CLEMENT Jean Pierre) - PARMENTIER Muriel - CHEVALIER Lucien - LEVECQUE Jean Pierre - LOBRY Serge - VERDEZ Cathy - CAYEZ Franck (arrivé à 18h20) - TAILLIEZ Jean Luc - TESSE Belinda - LOTELLIER Virginie - MERCIER Christian - RIGAUD Bénédicte (procuration de REGOST Justine) - -

Absents excusés : BRONGNIART Muriel (procuration à LALOUX Julien) - CLEMENT Jean Pierre (procuration à BEZAULT Françoise) - GAUTIER Claire (procuration à NAGLIK Hervé) - PODSIEDLIK Loïc (procuration à LARDIER Véronique) - REGOST Justine (procuration à RIGAUD Bénédicte) - -

Absents : BERNAERTS Amandine - -

Quorum : 14 - Présents : 21

Excusés : 5 - Absents : 1 - Procurations : 5 - Voix : 26

Secrétaire de séance : Mme Christelle LESPAGNOL

PROJET ÉOLIEN DE LA VALLÉE DE L'ESCREBIEUX

Rapporteur : Serge EVERAERE

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, par lettre du 04 octobre 2022, informe Monsieur le Maire de l'ouverture d'une enquête publique relative au projet éolien de la Vallée de l'Escrebieux, du 07 novembre au 07 décembre 2022 inclus, et invite le Conseil Municipal à se prononcer avant le 23 décembre 2022.

Ce projet, porté par la société VALECO, a pour objet l'installation et l'exploitation de 3 éoliennes et 1 poste de livraison sur les communes d'IZEL-LES-EQUERCHIN et QUIERY-LA-MOTTE.

L'étude d'impact réalisée fait état des conséquences du projet sur l'environnement et des mesures compensatoires.

M. Christophe COULON, Vice-Président de la Région, invite également les Conseils Municipaux à délibérer.

Le dossier d'enquête publique a été mis à la disposition des conseillers.

Monsieur le Maire précise que ce projet comporte des enjeux financiers non-négligeables pour les communes concernées.

Toutefois, le Conseil met en avant les impacts inévitables de ces installations sur leur environnement immédiat.

Décision du Conseil Municipal :

Par 24 voix Contre et 2 Abstentions (Bénédicte RIGAUD et Justine REGOST par procuration), le Conseil émet un avis défavorable à ce projet éolien.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits -/-

Pour Extrait certifié conforme

Le Maire


Signé électroniquement par : Hervé
NAGLIK
Date de signature : 15/12/2022
Qualité : Maire de la ville de BIACHE
SAINT VAAST